



Quelle protection avoir en cas de séparation sur un bien

Par **isafanny**, le **02/04/2008** à **11:30**

j'ai déjà vu un notaire qui me demande 1800€ mais je n'arrive pas à comprendre exactement ce qu'elle veut faire, elle me parle d'abandon de la moitié en ce qui concerne mon mari alors que je lui demande une donation qui je le sais ne coûte pas si cher.
nous sommes en train de divorcer avec mon mari mais pour l'instant ça se passe bien, nous sommes d'accord sur tout mais de quoi sera fait demain!
alors que puis-je faire pour me protéger? je paie la moitié du crédit et en cas de vente je ne veux pas qu'il puisse me mettre dehors vu que le bien est à son nom
merci de vos conseils

Par **Thierry Nicolaidès**, le **02/04/2008** à **17:14**

si votre mari est le propriétaire, il pourra vous mettre à la porte pour récupérer le bien pour son usage personnel ou le vendre.

vous devez absolument dans la convention de divorce faire préciser la durée de votre droit d'occupation du bien

Prenez un avocat pour cela

Th Nicolaidès